

2 115
Société civile
au capital de 421 610 euros
Siège social : Chalet le Tyrol - Courchevel Village
73210 SAINT BON TARENTEISE
RCS CHAMBERY 838 557 668 (2018 D 00173)

* * * * *

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE LA GERANCE
DU 22 AOUT 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-deux août à dix-neuf heures,

Le soussigné :

Monsieur Florian GLISE

Gérant de la société 2115, société civile au capital de 421 610 euros, divisé en 42 161 parts, rappelle que :

- aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 3 juin 2024, la collectivité des associés a autorisé la cession par Monsieur Boris GLISE de UNE (1) part sociale numérotée 42161 à Monsieur Florian GLISE.

- ladite collectivité a décidé, comme conséquence de cette autorisation et sous réserve de la réalisation de la cession envisagée, que l'article 7 des statuts serait de plein droit modifié de la manière suivante à compter du jour où cette cession serait rendue opposable à la Société :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

« Le capital social est fixé à QUATRE CENT VINGT ET UN MILLE SIX CENT DIX EUROS (421 610 euros).

Il est divisé en QUARANTE DEUX MILLE CENT SOIXANTE ET UNE (42 161) parts de DIX (10) euros chacune, lesquelles sont attribuées et réparties comme suit :

	PP	NP	Us
Monsieur Florian GLISE, <u>titulaire en usufruit de</u> QUARANTE DEUX MILLE CENT CINQUANTE HUIT parts sociales 42 158 numérotées de 1 à 42 158			
<u>titulaire en pleine propriété de</u> TROIS parts sociales 3 numérotées de 42 159 à 42161			

Madame Margaux GLISE,
titulaire en nue-propriété de
VINGT ET UN MILLE SOIXANTE DIX NEUF parts sociales..... 21 079
numérotées de 1 à 21 079

Madame Gabrielle GLISE,
titulaire en nue-propriété de
VINGT ET UN MILLE SOIXANTE DIX NEUF parts sociales..... 21 079
numérotées de 21 080 à 42 158

PARTS EN PLEINE PROPRIETE	3		
PARTS EN NUE PROPRIETE		42 158	
PARTS EN USUFRUIT			42 158

TOTAL DES PARTS REPRESENTEES			
QUARANTE DEUX MILLE CENT SOIXANTE ET UNE PARTS		42 161	

Conformément à la loi, les associés déclarent expressément que lesdites parts ont toutes été souscrites, qu'elles sont réparties entre eux dans les proportions indiquées ci-dessus et qu'elles sont intégralement libérées. »

- suivant un acte sous seing privé en date du 3 juin 2024 Monsieur Boris GLISE a cédé une (1) part sociale numérotée 42161 à Monsieur Florian GLISE,

- qu'un original dudit acte a été signifié à la société le 22 août 2024.

Ces déclarations faites, il constate que la modification des statuts susvisée est devenue définitive ce jour.

* * * * *

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

LA GERANCE

